

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 16 AVRIL 2026 À 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER, Mme Élodie TERE BintO.

Absents : Mme Laurence HOTTE qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.  
Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Ghislaine SEBAS est élue secrétaire de séance.

**DE\_2026\_43 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES  
LOCALES**

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2026.

Taxe foncière (bâti)	: 12.50% (taux communal) + 18.78% (taux département) = 31,28%
Taxe foncière (non bâti)	: 83.65%
Taxe d'habitation	: 11,64%


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ghislaine SEBAS  
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le <b>24 AVR. 2026</b> 
ID : 007-210701264-20260416-DE_2026_43-DE